

Si vous ne visualisez pas correctement ce message, [cliquez-ici](#)



La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

N° 31 - 22 Mars 2011



Il y a 6 mois, Claudie a bénéficié d'une rééducation musculaire suite à un accident. Aujourd'hui, elle peut courir comme avant.

Stéphane, graphiste, souffre de troubles musculo-squelettiques à la main gauche. Son masseur-kinésithérapeute le soulage.

Eva n'a jamais consulté de masseur-kinésithérapeute de sa vie, mais si elle en a besoin, elle ira voir celui qui s'occupe de sa famille.

Jules est asthmatique depuis sa naissance. Son masseur-kinésithérapeute lui apprend à mieux comprendre et gérer cette maladie.

"2011, année des patients et de leurs droits"

Comme eux, n'attendez pas... Ayez le réflexe Kiné !

Masseur-kinésithérapeute (n.m.) : professionnel de santé qui accompagne toute la famille dans la durée (éducation pour la santé, prévention, entretien et remise en forme, mise en œuvre des thérapies adaptées à votre pathologie...)



Tous les renseignements sur : www.ordremk.fr

Vous aussi « ayez le réflexe kiné » le 31 mars votez !

Que vous soyez libéral ou salarié, vous êtes appelés à élire les conseillers ordinaires de votre département.

Ceux-ci voteront ensuite pour désigner des conseillers nationaux puis des conseillers régionaux.

Vous pouvez voter, soit par correspondance, en utilisant le matériel de vote qui vous a été adressé, soit en vous rendant au siège de votre Conseil départemental le **31 mars**, à l'heure qui vous a été communiquée, muni d'une pièce d'identité.

Attention ! Les votes parvenus après l'ouverture du scrutin du **31 mars** n'entrent pas en compte dans le dépouillement (le cachet de la poste ne fait donc pas foi).

Votre vote est déterminant.

Il va permettre à celles et ceux qui, depuis le début, se sont engagés dans la construction de l'institution Ordinale, de poursuivre la mission que vous leur avez confiée.

Il va leur permettre de négocier favorablement le virage qui s'impose à notre profession en ce début de 21e siècle, notamment en regard de problématiques de santé publique.

Pour que la masso-kinésithérapie soit plus que jamais une profession de santé qui accompagne toute la famille dans la durée...

Pour que la masso-kinésithérapie devienne le premier partenaire de la Santé durable de nos concitoyens [\[+\]](#) ...

Le 31 mars : Votez !



Contact : communication@ordremk.fr

Rédaction : Franck GOUGEON

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)

Webmaster : Claude ANSQUER

Graphisme : éma TRESARRIEU